

Nombre de Conseillers**En exercice : 27****Présents : 18****Votants : 25**

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Baden s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil, 3 place Weilheim, sur convocation légale en date du 20 mars 2024 et du 22 mars 2024, sous la présidence de Monsieur Patrick EVENO, Maire.

Présents : Jean-René JAOUEN, Yannick LE HELLEY, Valérie LE BERRIGAUD, Bertrand CUVILLIER, Nadine LE MARHOLLEC, Jean-Claude LE BOULICAUT, Pernelle TOREST (à partir de 19h10), Joël BIGNON, Frédéric LAURENT, Séverine MULLER, Patrick PIQUET, Chantal de GRAEVE, Virginie LE GALL, Nadège CORSO, Patrick OURY (à partir de 19h30), Béatrice VAN DER GUCHT, Didier VAUTRIN.

Ont donné procuration : Eveline PINOIT à Nadine LE MARHOLLEC, Bruno PICAUD à Yannick LE HELLEY, Patrick BERTRAND à Pernelle TOREST, Anita ALLAIN-LE PORT à Séverine MULLER, Marie-Françoise SELO-BEGUIN à Béatrice VAN DER GUCHT, Christian LE DANTEC à Bertrand CUVILLIER, Jean-François SERAZIN à Patrick PIQUET.

Absente excusée : Sophie BODIN

Absente non excusée : Brigitte FALLOT

Secrétaire de séance : Pernelle TOREST

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 056-215600081-20240403-19_2024-DE

Le procès-verbal de la précédente réunion n'appelle pas d'observation et est donc arrêté.

19/2024 - BUDGET PRIMITIF 2024 - COMMUNE

Le budget primitif prévoit et autorise les recettes et les dépenses de la commune. Le budget primitif pour l'exercice 2024 s'élève globalement à 10.753.335 euros. L'exercice 2024 est marqué par la mise en œuvre du nouveau référentiel comptable M57.

Il est réparti en deux sections équilibrées, en dépenses et en recettes :

- Section de fonctionnement : 5.899.582 euros ;
- Section d'investissement : 4.853.753 euros

La répartition à l'intérieur de chacune des sections se fait comme suit :

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Celle-ci retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune.

A. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

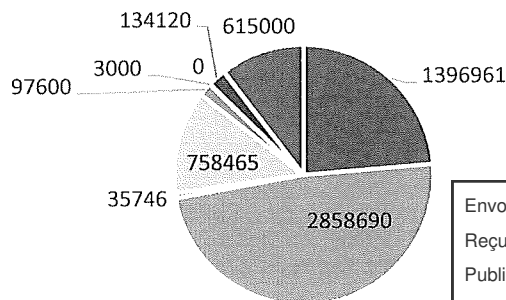
Le montant global des dépenses de fonctionnement s'élève à 5.899.582 euros dont 5.150.462 euros de dépenses réelles qui se répartissent comme suit :

LIBELLE	Crédits Ouverts (BP+DM) 2023	CA 2023	BP 2024	EVOLUTION % CO / BP
011 - Charges à caractère général	1.262.382 €	1.078.768,79 €	1.396.961 €	+ 10,66%
012 - Charges de personnel	2.675.902 €	2.557.195,05 €	2.858.690 €	+ 6,83%
014 - Atténuations de produits	46.701 €	46.642 €	35.746 €	-23,46 %
65 - Autres charges de gestion courante	717.347 €	706.791,29 €	758.465 €	+ 5,73%
66 - Charges financières	93.000 €	87.082,92 €	97.600 €	+ 4,9%
67 - Charges exceptionnelles	1.150 €	156,31 €	3.000 €	+ 160,87%
68 - Dotations provisions	4 000 €	337 €	0 €	

022 - Dépenses imprévues	26.637 €	-	0 €	
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4.827.119 €	4 476.973,36€	5.150.462 €	+ 6,69 %
023- Virement à la section d'investissement	213.423 €	- €	134.120 €	- 37,16%
042 – Opérations d'ordre entre section	528.508 €	856.205,16€	615.000 €	+ 16,36%
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	741.931 €	856.207,16 €	749.120 €	+ 0,99%
TOTAL	5.569.050 €	5.333.178,52 €	5.899.582 €	+ 5,94%

L'évolution des dépenses totales en 2024, par rapport aux crédits ouverts 2023 est de + 5,94%.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024



Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 056-215600081-20240403-19_2024-DE

- 011 - Charges à caractère général
- 012 - Charges de personnel
- 014 - Atténuations de produits
- 65 - Autres charges de gestion courante
- 66 - Charges financières
- 67 - Charges exceptionnelles
- 68 - Dotations provisions
- 022 - Dépenses imprévues
- 023- Virement à la section d'investissement
- 042 – Opérations d'ordre entre section

1) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Pour 2024, elles s'élèvent à 1.396.961 euros. Elles sont constituées par :

- Les achats et variations de stocks comprenant :
 - ✓ les dépenses courantes d'approvisionnement et de marchandises : eau, électricité 270.020 euros ; combustible, carburant pour 74.200 euros et l'alimentation pour 142.850 euros. Après avoir été contenues en 2023, les dépenses relatives à l'électricité n'échappent pas à la forte augmentation des tarifs. ;
 - ✓ les autres fournitures non stockées, les fournitures d'entretien et d'équipement, les fournitures de voirie, les vêtements de travail, les fournitures administratives, les livres, les fournitures scolaires et autres matières et fournitures pour un montant de 210.551 euros ;
 - ✓ les contrats et prestations de services, les locations immobilières et mobilières, les charges locatives et de copropriétés pour 77.740 euros ;
 - ✓ l'entretien des terrains et des bâtiments publics, l'entretien et réparation des autres bâtiments ainsi que la réparation de la voirie et des réseaux, l'entretien et la réparation du matériel roulant, l'entretien des autres biens mobiliers pour 224.685 euros ;

- ✓ la maintenance des photocopieurs, la maintenance informatique des services et de l'école, la maintenance des extincteurs, des chaudières, la maintenance des installations électriques pour 54.487 euros. Le montant reste stable par rapport au prévisionnel 2023 ;
 - ✓ les assurances pour 54.188 euros dont les contrats ont été remis en concurrence pour l'année 2024 et qui subissent une forte augmentation de +46,77% par rapport au contrat précédent, liée au contexte assurantiel tendu pour les collectivités territoriales au niveau national ainsi qu'à un rapport de sinistralité défavorable pour la flotte automobile (un vol de véhicule et un véhicule accidenté) ;
 - ✓ la documentation générale et technique, le versement a des organismes de formation pour 30.750 euros.
- Les autres services extérieurs comprenant :
- ✓ les indemnités aux comptables et régisseur, les honoraires (géomètre, notaires), frais d'actes et de contentieux, annonce et insertions pour 73.761 euros ;
 - ✓ les fêtes et cérémonies (pour les manifestations officielles, la Fête de la musique, le feu d'artifice du 14 juillet), les catalogues et imprimés (reliure des registres de délibérations du Conseil municipal et d'arrêtés du Maire), les publications (bulletin municipal au nombre de 2 par an et le guide annuel des associations) pour 30.470 euros ;
 - ✓ les transports collectifs (essentiellement pour les déplacements organisés par l'école Joseph LE BRIX et le pôle Education – Jeunesse), les voyages et déplacements les frais d'affranchissement et télécommunication pour 53.139 euros. Les frais d'affranchissement connaissent une baisse liée à la diminution de l'usage des envois postaux au profit des envois dématérialisés. De même, une renégociation des contrats de téléphonie mobile permet de diminuer les frais de télécommunication ;
 - ✓ les frais bancaires, concours divers, frais de gardiennage église, frais de nettoyage des locaux, les autres services extérieurs pour 68.695 euros. La hausse sur l'imputation « autres services extérieurs » se justifie par une re-ventilation des dépenses liées aux prestataires extérieurs auparavant imputées en « Fêtes et cérémonies » (spectacles, concerts, salon du livre...).
- Les autres impôts : taxes foncières, impôts indirects, taxes sur les véhicules pour 25.140 euros.

Ces charges à caractère général représentent 23,67% du total des dépenses.

2) Les charges de personnel (chapitre 012)

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 056-215600081-20240403-19_2024-DE

Le montant des charges de personnel s'élève à 2.858.690 euros. L'évolution des charges de personnel par rapport au Budget primitif 2023 (y compris les décisions modificatives) représente 6,83% d'augmentation. L'évolution des dépenses de personnel pour 2023 est marquée par :

- la mise en place de la participation employeur dans le cadre de la Protection Sociale Complémentaire qui a fait l'objet d'un débat au Conseil municipal le 21 février 2022,
- les renforts occasionnels sur le service technique, le service de restauration scolaire, le pôle éducation-jeunesse, le pôle administration générale,
- l'augmentation de 5 points d'indice majoré à l'ensemble des agents publics (fonctionnaires et contractuels de droit public),
- le versement de la prime exceptionnelle pouvoir d'achat votée par le Conseil municipal en décembre 2023 mais versée aux agents en janvier 2024.

Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) positif est un phénomène qui contribue également à l'évolution de la masse salariale du fait des avancements d'échelons et de grades.

Les dépenses brutes de personnel s'élèvent à 2.792.190 euros pour l'exercice 2023. Ces charges déduction faites des remboursements (atténuation de charges 013) représentent 47,33% du total des dépenses de fonctionnement.

3) Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce poste comprend les indemnités des élus pour 112.130 euros (cotisations, formation et frais de mission compris ; les élus bénéficiant également de la revalorisation des 5 points d'indice), les droits d'utilisation et autres redevances pour 31.029 euros, les contributions aux organismes pour 7.041 euros correspondant à la contribution annuelle au PNR, des subventions au CCAS pour 405.000 euros (y compris le remboursement d'une partie des recettes du cimetière) ainsi qu'aux associations (badennoises et extérieures) pour 43.355 euros ; le contrat d'association de l'école Saint-Pierre (128.711 euros) et les participations communales aux activités des écoles et fournitures scolaires 13.661 euros. La participation communale à la destruction des nids de frelons asiatiques a été réévaluée à la hausse en 2024 (5.500 euros) compte tenu des versements réalisés en 2023.

Les charges de gestion courante s'élèvent pour 2024 à 758.465 euros. Ces charges représentent 12,86% du total des dépenses

4) Les charges financières (chapitre 66)

Les charges financières concernent les intérêts des emprunts propres à la commune. Pour 2024, les charges financières sont évaluées à 95.100 euros (intégrant de nouveaux emprunts à souscrire en 2024).

5) Virement à la section d'investissement (chapitre 023)

Pour 2024, l'autofinancement prévisionnel est estimé à 134.120 euros.

6) Dotations aux amortissements

Le montant des amortissements sera pour 2024 de 615.000 euros.

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

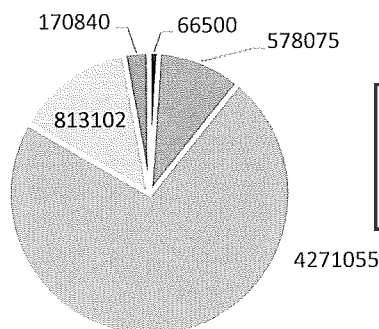
ID : 056-215600081-20240403-19_2024-DE

B. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de la section de fonctionnement comprennent les recettes fiscales ainsi que les recettes non fiscales. Pour 2024, elles s'élèvent globalement à 5.899.582 euros.

LIBELLE	Crédits Ouverts (BP+DM) 2023	CA 2023	BP 2024	EVOLUTION % CO / BP
013 - Atténuations de charges	175.400 €	62.182,92 €	66.500 €	- 62,09%
70 - Produits des services	483.000 €	662.062,14 €	578.075 €	+19,68%
73 - Impôts et taxes (73+731 en M57)	3.928.067 €	3.892.581,63 €	4.271.055 €	+ 8,73%
74 - Dotations et participations	765.595 €	810.829,73 €	813.102 €	+ 6,21%
75 - Autres produits de gestion courante	170.305 €	170.381,73 €	170.840 €	+ 0,31%
76 - Produits financiers	6 €	10,66 €	10€	+ 66,67%
77 - Produits exceptionnels	46.677 €	242.887,98 €	€	
78 - Reprises provisions semi-budgétaires	- €	- €	- €	
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5.569.050 €	5.840.936,79 €	5.899.582 €	+ 5,94%
042- Opérations d'ordre transfert entre sections	- €	131.372,49 €	- €	
043 - Opérations d'ordre intérieur de la section	- €	- €	- €	
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	- €	53 952,92 €	- €	
TOTAL	5.569.050 €	5.972.309,28 €	5.899.582 €	+ 5,94%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024



Envoyé en préfecture le 05/04/2024
 Reçu en préfecture le 05/04/2024
 Publié le
 ID : 056-215600081-20240403-19_2024-DE

- 013 - Atténuations de charges
- 70 - Produits des services
- 73 - Impôts et taxes (73+731 en M57)
- 74 - Dotations et participations
- 75 - Autres produits de gestion courante

1) Produits des services du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

Les produits des services et ventes diverses d'un montant de 578.075 euros regroupent les différentes redevances d'occupation du domaine public, les droits et services à caractère culturel, à caractère de loisirs et périscolaires, de la régie des spectacles ainsi que le remboursement des frais de fonctionnement par le CCAS.

Ce poste représente 9,79% des recettes totales.

2) Impôts et taxes (chapitres 73 et 731)

Le chapitre 73 regroupe les dotations de GMVA (attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire-DSC) d'un montant de 208.133 euros. Le montant de la DSC est purement prévisionnel dès lors que GMVA n'a à ce jour pas validé le mode de calcul de la DSC pour 2024. Ce chapitre intègre également le fonds départemental des droits de mutation pour les communes de – 5.000 habitants estimé à 115.000 euros pour 2024.

Le nouveau chapitre 731, issu de la M57, intitulé fiscalité locale regroupe :

- Les impôts directs locaux pour 3.882.822 euros détaillés : produit de la fiscalité suivant les bases prévisionnelles communiquées par la DDFIP : 3.469.385 euros (sans augmentation des taux) ; coefficient correcteur : 173.056 euros et 239.931 euros au titre de la taxe d'habitation majorée sur les résidences secondaires. L'évolution de la base locative retenue pour le calcul du produit fiscal doit évoluer de 3,9% ;
- Les autres droits (taxe forfaitaire sur les terrains constructibles, droits de place...) pour 62.100 euros.

Ces chapitres représentent 72,39% des recettes totales.

3) Dotations, et participations (chapitre 74)

En 2024, les dotations s'élèveraient à 813.102 euros.

Ce chapitre regroupe :

- ✓ Les dotations de l'Etat (DGF – DSR – DNP) pour 524.446 euros ;
- ✓ Les subventions d'autres organismes tels que la Caisse d'Allocations Familiales pour la Convention territoriale globale (ex-contrat enfance jeunesse) 175.500 euros ;
- ✓ Les exonérations de la taxe foncière pour 9.188 euros ;
- ✓ Le remboursement du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement éligibles pour 10.000 euros ;
- ✓ Les autres participations des communes, de GMVA, du Département, de la Région et de l'Etat pour 43.058 euros ;
- ✓ La dotation octroyée pour la CAF pour l'accompagnement des enfants en situation de handicap au titre de l'année 2023, à hauteur de 8.000 euros

Ce poste représente 13,38% du montant des recettes totales.

4) Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Ces produits sont constitués par les locations des immeubles. Le montant prévisionnel est de 170.840 euros.

5) Produits financiers pour 10 euros

6) Les atténuations de charge

Les atténuations de charge représentent 66.500 euros et correspondent au remboursement par l'assurance statutaire à la rémunération du personnel en arrêt.

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 056-215600081-20240403-19_2024-DE

Données complémentaires : les ratios d'équilibre

	CA 2023	BP 2024	Moyennes nationales de la strate
Dépenses réelles de fonctionnement / population	985,03	1 082,48	845,00
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 285,13	1 239,93	1 047,00
Dépenses d'équipement brut / population	431,98	764,55	316,00
Encours de la dette / population	979,18	799,53	731,00
DGF / population	111,34	110,22	154,00
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	57,12%	55,50%	54,00
Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	87,74%	97,56%	-
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	33,61%	61,66%	88,20%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	76,19%	64,48%	30,20%

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

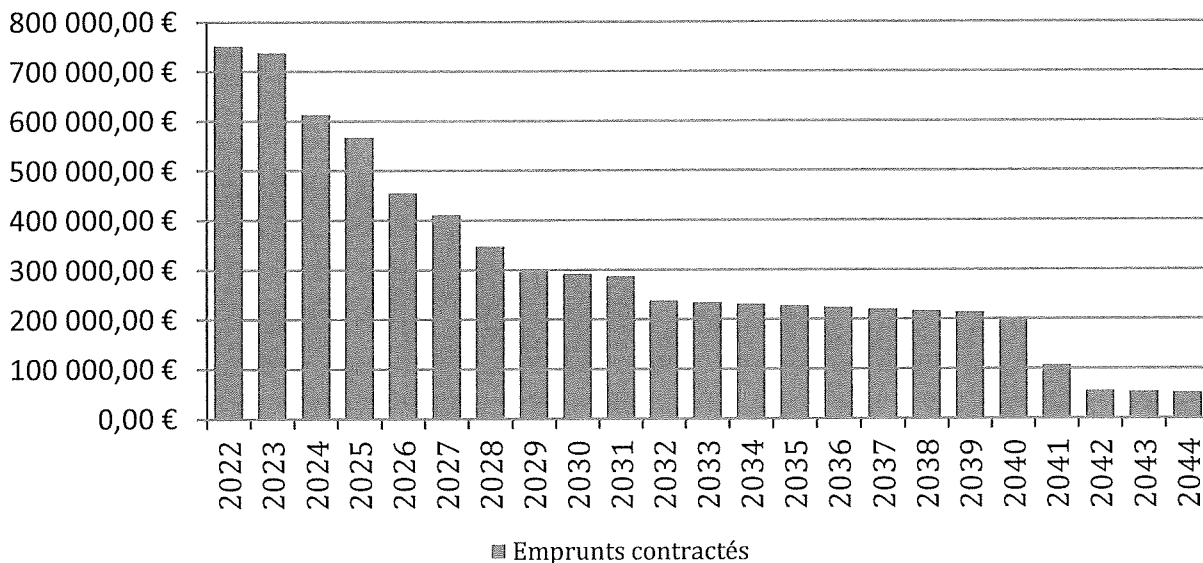
Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

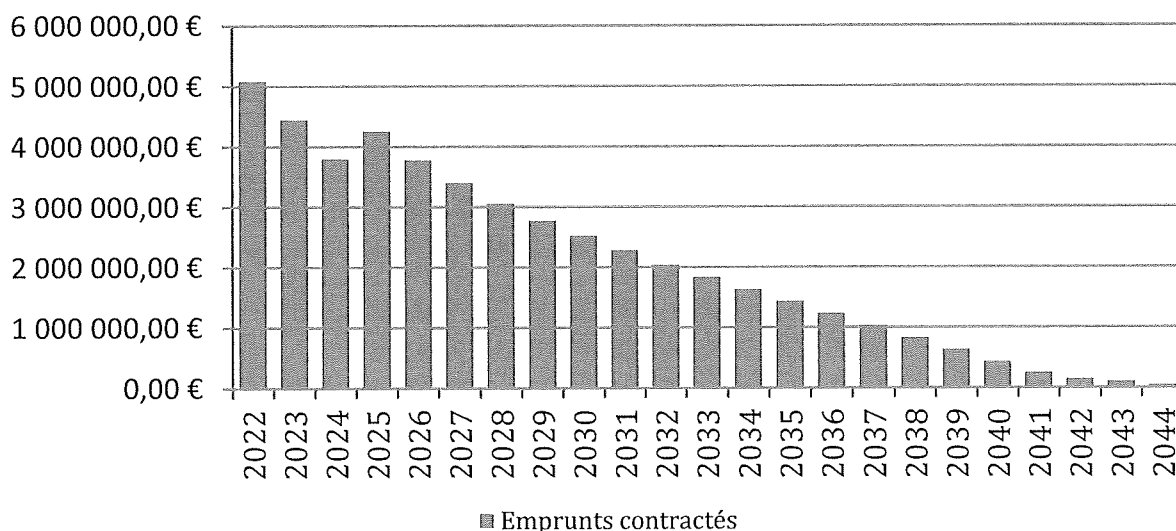
ID : 056-215600081-20240403-19_2024-DE

C. L'ENDETTEMENT

ANNUITES 2024 -2041 – avec un emprunt de 1.000.000 euros en 2024



**CAPITAL RESTANT DU
Avec un emprunt de 1.000.000 euros en 2024**



Nous devons tenir compte également d'un portage foncier en cours avec GMVA :

- Propriété LE ROY pour 380 130,79 euros signé le 13 août 2019 et dont le rachat interviendra avant le 12 août 2024.

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

A- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 4.853.753 euros dont 2.381.410,02 euros de dépenses d'équipement, hors Restes A Réaliser (RAR), et 4.170.140,51 euros avec les RAR.

Chapitres	Libellé	Prévisions 2024	2024-DE RAR
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	77 612,49 €	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	605.000,00 €	
1641	<i>Emprunts en unités monétaires de la zone euro</i>	605 000,00 €	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	363 473,51 €	71 409,40 €
202	<i>Frais d'études, d'élaboration, de modification de PLU</i>	41 397,51 €	11 292,00 €
2031	<i>Frais d'études</i>	272 000,00 €	42 591,40 €
	Frais d'études équipement structurant	150 000,00 €	42 591,40 €
	Etude pour aménagement du secteur de Kergonano (habitat)	30 000,00 €	
	Rémunération des opérateurs immobiliers – projet multisites (PLH GMVA)	20 000,00 €	
	Assistance à maîtrise d'ouvrage réaménagement du centre bourg	72 000,00 €	
2033	<i>Frais d'insertion (pour acquisition d'immobilisation)</i>	1 500,00 €	
2051	<i>Concessions, droits similaires, brevets (logiciel)</i>	48 576,00 €	17 526,00 €
	Redevance annuelle logiciel SEGILOG et gestion financière SFP collectivité	14 290,00 €	
	Licences MICROSOFT pour ordinateurs + logiciel publisher	1 466,00 €	306,00 €
	Conception nouveau site internet	17 220,00 €	17 220,00 €
	Géoréférencement des réseaux d'éclairage public	15 600,00 €	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	532 420,00 €	102 200,00 €
2041512	<i>Groupements de collectivités – Bâtiments et installations</i>	238 200,00 €	33 200,00 €
	Participation Commune aux travaux d'aménagement des parkings de Port Blanc suivant convention avec GMVA	33 200,00 €	33 200,00 €
	Participation à la SPL Energies Renouvelables (réseau de chaleur)	205 000,00 €	
20421	<i>Subventions d'équipement aux personnes de droit privé (aux bailleurs sociaux)</i>	185 040,00 €	69 000,00 €
2046	<i>Attributions de compensation d'investissement</i>	109 180,00 €	
	CLECT eaux pluviales	102 476,00 €	
	CLECT PA Toulbroche	6 704,00 €	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (matériel)	1 459 122,00 €	412 557,92 €
2111	<i>Terrains nus</i>	328 201,00 €	51 101,00 €
	Préemption Allée des Jardins de Toulvern – Provision pour achat divers (153 701 euros) – Levé du portage foncier rue des anciens combattants compris actualisation (214 500 euros)		
2115	<i>Terrains bâtis</i>	328 000,00 €	27 000,00 €
	Achat Garage LE MENTEC - Impasse du presbytère - Achat garage DANTZLER lot 12 - Port Blanc - Acquisition appartement BELSOEUR place du Marhallé et provision (113 500 euros) – Levé portage foncier Maison LE ROY (214.500 euros y compris actualisation)		
2121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes (provision)</i>	5.000,00 €	

2128	<i>Autres agencements et aménagements de terrains</i>		
	Végétalisation cour de l'école J. LE BRIX (23.100 euros) – Arrachage de haies et création d'une clôture CS de Toulbroche (11.000 euros) – Changement clôture salle de tennis (7.700 euros) – Réfection sol aire de jeux accueil de loisirs et multiaccueil (17.865 euros) – Arrachage bambous longère rue J. LE BRIX (4.280 euros) – Création fosses de plantations place Weilheim (3.365 euros) – Clôture pour écopaturage et mail piétonnier allée Jean et Anne Farkas (49.340 euros) – Aménagement du dolmen de la Grotte (10.800 euros) – Création sentier pédestre vers Moulin Héric (3.640 euros)		
21311	<i>Bâtiments administratifs (Travaux centrale de traitement d'air Mairie)</i>	10 000,00 €	
21318	<i>Autres bâtiments publics</i>	168 650,00 €	
	Rideau pare soleil pôle musique (2.000 euros) – pose de stores électriques restaurant scolaire (10.500 euros) – Création de gouttières et réseau eaux pluviales chapelle de Penmern (20.000 euros) – Création porte coupe feu et flocage, pose d'un rideau noir pour la scène salle du Séniz (10.100 euros) – Salle de tennis (réfection descente d'eaux pluviales, réfection du sol et remplacement de 2 portes de secours) : 47.205 euros – Pose de stores verticaux espace jeunes (2.500 euros) – Travaux sur bâtiments en location (modernisation portes automatiques Bureau de poste – réfection toiture longère rue J. LE BRIX – reprise pignon après démolition ancien salon de coiffure rue des Frères le Guénédal – modification évacuation réseaux d'eaux pluviales local 24 place de l'Eglise) : 68.710 euros		
21534	<i>Réseaux d'électrification</i>	10 000,00 €	10 000,00 €
	Effacement réseau Bois Bas tranche 3		
21538	<i>Autres réseaux (éclairage public et téléphone)</i>	177 296,00 €	170 491,14 €
	Eclairage public – pour abri bus de Kériboul : 4 800 euros - Effacement réseaux éclairage public Bois Bas - Tranche 3 : 3.600 euros - Travaux rénovation éclairage public Allée de l'ancienne saline : 4 080 euros - remplacement coffret place du Marhallé : 1.839,96 euros - Effacement des réseaux éclairage public rue de la Frégate : 54 036 euros - Effacement des réseaux rue du Pont Daniec : 47 820 euros - Remplacement candélabre accidenté rue des frères le Guénédal : 3 753 euros – rénovation éclairage public lot. PLAHOVEN : 4.000 euros – pose mats solaires (emplacements non définis) : 2.800 euros	131 346,00 €	124 545,48 €

	Etude effacement réseau Orange allée l'ancienne saline : 681 euros - Etude effacement réseau Orange - route de Bois Bas - Tranche 3 : 874 euros - Etude effacement réseau Orange rue du Pont daniec : 1 033 euros - Travaux rénovation télécom rue du Pont daniec : 13 080 euros - Etude effacement de réseau Orange rue de la Frégate : 670 euros - Etude effacement de réseau Orange rue Mané er Groëz : 2.120,04 euros – étude et travaux effacement réseau téléphone le Parun : 27.490 euros		
21568	Autre matériel, outillage d'incendie et défense	2.795,00 €	2 793,53 €
	Fourniture et pose de poteaux incendie le Céline		
21828	Matériel de transport – Véhicules pour les services techniques	66 800,00 €	31 800,00 €
21831	Matériel informatique scolaire	19 450,00 €	
21838	Autre Matériel informatique (pour services municipaux)	13 455,00 €	1 831,67 €
21841	Matériel de bureau et Mobilier scolaire	2 600,00 €	
21848	Autres Matériels de bureau et Mobilier	24 010,00 €	5 803,20 €
	Meubles de rangement pour salle du Conseil municipal (600 euros) – tables et bancs pour manifestations (8.330 euros) – espace jeux à la Médiathèque (4.275 euros) – chaises pour salle le Séniz et tables de pique-nique (9 805 euros) – tables rabattables pour espace jeunes (1 000 euros)		
2185	Matériel de téléphonie (renouvellement flotte téléphones portables)	3 335 €	
2188	Autres immobilisations incorporelles	168 440,00 €	104 038,24€
	dont isoaloirs ; écrans vidéos salle du Conseil municipal (RAR) ; écran vidéo salle du Grand Vézy : 32.500 euros – panneau lumineux centre bourg : 16.110 euros – rachat illuminations de Noël : 2 125 euros – plaques de columbarium : 1.300 euros – défibrillateur pour secteur Toulbroche/Nautiparc : 1.825 euros - 1 cellule de compostage, remplacement du four et portes manteaux pour le restaurant scolaire : 23.705 euros – gestion courts éclairage salle de tennis : 663,67 euros – matériel pour séjours accueil de loisirs (tentes, auvents) : 2.830 euros - Voile d'ombrage pour patio multiaccueil et convecteurs : 10.520 euros – Micro-tracteur (RAR), barre de coupe et botteleuse : 64.490 euros – Bornes pour marché centre bourg et appuis à vélos (21) : 3 870 euros – blocs béton anti-intrusion : 6.000 euros		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (construction)	1 815 125,00 €	1 202 563,17 €
2313	Constructions	418 835,00 €	235 425,01 €
	Alimentation électrique bungalow SNSM	2 330,00 €	2 330,00 €
	Travaux Ecole J. LE BRIX : changement des huisseries	98 300,00 €	98 285,44 €
	Travaux restaurant scolaire - solde	28 700,00 €	28 683,45 €

	Eglise (réfection du beffroi et mise en place de pics)		
2313	Remplacement chaudière musée	4 785,00 €	4 783,51 €
	Raccordement salle Séniz sur chaudière à pellets du restaurant scolaire	82 800,00 €	
	Construction d'une Maison d'assistants maternels - MAM	164 300,00 €	64 286,48 €
	Remplacement contacteurs et ventilateurs PAC espace enfance	4 100,00 €	4 087,33 €
	Travaux démolition ancien salon de coiffure	30 375,00 €	29 827,20 €
2318	Autres immobilisations corporelles en cours Travaux / voirie	1 396 290,00 €	967 138,16 €
	Chemins piétons et cycles Port Blanc - Réaménagement rue Mané er Groëz (RAR) - Solde travaux de voirie le Pré du Bois : 14 228 euros - Marché de voirie (360.000 euros) - Réaménagement carrefour de Toularec -	1 349 910,00 €	959 908,16 €
	Mur de défense contre la mer (Le Dréven)	7 230,00 €	7 230,00 €
	Aménagement pont cadre la Lande Trevrás	30 000,00 €	
	Création voie partagée rue An Alré, rue J. LE BRIX, rue Dieudonné Costes	9 150,00 €	
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	1 000,00 €	
261	Titres de participations (à la SPL Bois Energies Renouvelables GMVA)		
	TOTAL	4 853 753,00 €	1 788 730,49 €

B - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement s'élèvent à 4.853.753 euros et se répartissent comme suit :

Chapitres	Libellé	Prévisions 2024	Dont RAR
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION	267 319,00 €	
	Cession Presbytère OFS et Morbihan Habitat		
021	Virement de la section fonctionnement	134 120,00 €	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS	1 038 486,76 €	- €
10222	FCTVA	279 356,00 €	- €
10226	Taxe d'aménagement	120 000,00 €	- €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	639.130,76 €	- €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	989 148,00 €	712 766,10 €
13461	DETR non transférable (MAM)	80 776,00 €	80 776,00 €
1382	Régions subventions non transférables (étude centre bourg)	30 000,00 €	
1383	Subventions non transférables Département	486 547,00 €	320 165,10 €
	Remplacement des menuiseries école J. LE BRIX (16 381 euros) – cheminement doux route de Port Blanc (170 165,10 euros) – aménagement rue Mané er Groëz (300 000 euros)		
1385	Groupement de collectivités et coll statut particulier	184 280,00 €	104 280,00 €

	<i>dont Fonds de concours GMVA pour la MAM : 60 000 euros dont Fonds de concours GMVA - Cheminements doux RD 316 A : 104 280 euros dont participation PLH pour opérateurs multisites : 20 000 euros</i>		
1388	<i>Autres</i>	207 545,00 €	207 545,00 €
	<i>dont subvention CAF pour construction espace jeunes : 34 745 euros et pour la construction de la MAM (172 800 euros)</i>		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 809 679,24 €	104 230,00 €
1641	<i>Emprunts en unités monétaires de la zone euro</i>	1 705 449,24 €	- €
16818	<i>Emprunts - Autres prêteurs</i>	104 230,00 €	104 230,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	615 000,00 €	
	TOTAL	4 853 753,00 €	816 996,10 €

Vu les articles L.2312-1 et L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avis favorable de la Commission des finances, activités économiques et tourisme réunie le 18 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

☞ de voter par nature et par chapitre (globalisé le cas échéant), et arrêter le budget primitif de la commune pour l'exercice 2024 tel que présenté et annexé à la présente délibération ;

☞ d'autoriser Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes : fonctionnement 7,50% et investissement 7,50% ;

☞ de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

Le présent bordereau est adopté à la majorité absolue (2 votes contre : MM. Anita ALLAIN-LE PORT – Séverine MULLER).

Fait à BADEN, le 03 avril 2024
Le Maire,
Patrick EVENO

